» & en pluſieurs endroits cela arrive; on » a vu enterrer le reſte des corps dans les » cimetieres.

» Cette bête a la tête d'une médiocre » groſſeur, & depuis les yeux juſqu'au » muſeau comme un levrier, un poil rou- » geâtre; elle a une marque noire le long » du dos, & le reſte du corps tirant ſur » le roux, elle a les oreilles droites com- » me 2 cornes, ſelon la relation de ceux » qui ont été bleſſés par cette bête, qui, » à leur rapport, a la langue fort douce.

» L'on m'a encore aſſuré que dans la » Province d'Auvergne, & dans ce mê- » me temps, il y avoit deux loups cer- » viers qui faiſoient un degât étrange en » tuant tous les beſtiaux qu'ils pouvoient » attraper.

De Nantes *le* 11 *Mai* 1765.

On a affiché ici un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 3 de ce mois, par lequel S. M. caſſe & annulle la Délibération priſe le 10 Avril dernier par les Négocians de la Ville de Nantes, de ne pas ſe conformer aux ordres que S. M. avoit donnés au Directeur de ſes Fermes, de continuer la levée des 2 ß pour # en ſus des droits des Fermes générales; ordonne que cette Délibération ſera rayée de deſſus les regiſtres où elle a été inſcrite par le Greffier du Conſulat; fait très-expreſſes inhibitions & défenſes auxdits Juge-Conſuls de convoquer à l'avenir de pareilles aſſemblées, à peine de déſobéiſſance: a pareillement S. M. caſſé & annullé l'Arrêt rendu au Parlement de Rennes le 26 Avril dernier: enjoint à tous Directeurs & Receveurs de ſes Fermes générales, commis par S. M. à la régie des 2 nouveaux ſols pour livre établis par la Déclaration du 21 Nov. 1763, d'en faire la perception & levée en ſus des droits deſdites Fermes générales, à peine de déſobéiſſance. Fait pareillement défenſes à tous Commandans & Intendans dans les Ports de Bretagne, & à tous autres, à peine de déſobéiſſance, & d'en répondre en leur propre & privé nom, de laiſſer ſortir aucun Vaiſſeau, Barque ou Bâtiment, ſoit pour l'Etranger, ſoit pour les Ports de France, qu'il ne leur apparoiſſe, en la forme uſitée, du payement deſdits droits. Ordonne expreſſément auxd. Commandans & Intendans, & autres Officiers de Sa Majeſté, en leur abſence, de prêter & faire prêter main-forte aux Directeurs & Receveurs de ſes Fermes générales, & autres Commis & Prépoſés par Sa Majeſté, à la régie deſdits 2 ß pour #, pour l'exécution du préſent Arrêt.

En même-temps que cet Arrêt a été publié ici, le Roi a envoyé des ordres aux Juge Conſuls de ſe rendre à Verſailles. On eſt fort alarmé des ſuites fâcheuſes que cette affaire pourroit avoir pour le commerce de la Province.

De St. Omer *le* 12 *Mai* 1765.

Extrait d'une lettre écrite de cette Ville ſur ſon commerce.

Le commerce de cette Ville roule ſur deux objets principaux; ſur les denrées du cru du Pays, dont l'excédent s'exporte à l'Etranger & aux Provinces voiſines, & ſur les marchandiſes qui viennent de l'Etranger.

Les denrées du Pays ſont, le froment, le méteil, le ſeigle, l'eſcourgeon *, l'avoine, le colſa, le lin, le chanvre & autres menus grains. Une bonne récolte de froment eſt ſuffiſante pour nourrir le double au moins des Habitans du canton, & il y en a au moins deux tiers plus qu'il n'en faut dans les cas d'une abondante récolte. Il en eſt de même des autres productions naturelles qui reſtent en plus ou moins grande quantité relativement au commerce qui s'en fait.

On éleve auſſi dans le canton de Saint Omer des beſtiaux de toutes eſpèces; il s'en fait peu de commerce exterieur. On vend cependant beaucoup de toiſons de mouton, & les marchés en ſont abondamment fournis dans les mois de Juin & de Juillet de chaque année.

Les marchandiſes qui viennent à Saint Omer par la riviere d'Aa & par les canaux de Bourbourg & de Languedicq, ſont les eaux-de-vie, le ſel, le tabac, le plomb, les ardoiſes & autres marchandiſes dont l'introduction n'eſt pas défendue par les Ordonnances.

La Ville de St. Omer ſervoit même

* Eſcourgeon: *Orge dont l'épi à quatre côtés.*

autrefois d'entrepôt pour ces différentes marchandiſes deſtinées à la conſommation des Provinces voiſines. Mais cette branche de commerce lui a été preſque totalement enlevée par la ville de Lille, depuis la conſtruction de la chauſſée qu'on a pratiquée depuis cette Ville juſqu'à Dunkerque.

Les droits conſidérables qui ont été établis depuis quelques années ſur les tabacs en feuille qui paſſent de Dunkerque à S. Omer, ont beaucoup diminué ce commerce & ſes manufactures. Un grand nombre d'Ouvriers, faute d'occupation, ont porté leur induſtrie dans les terres de la Reine d'Hongrie.

Une autre cauſe qui nuit encore au commerce de cette Ville, c'eſt le mauvais état où ſe trouvent la riviere d'Aa & le canal du Languedicq qui ſont tels que les eaux ne ſe portant point avec facilité à la mer dans les temps pluvieux, ſe répandent dans les terres voiſines & y cauſent un dommage conſidérable, & que, dans les temps de ſéchereſſe, les atterages qui s'y rencontrent ſont un obſtacle à la navigation.

On fait ici des draps, des pinchinas & des ſerges dont le commerce ſe fait dans les cantons voiſins. Les droits d'entrée établis dans les Provinces de l'intérieur du Royaume, ne permettent point aux Manufacturiers d'y faire tranſporter ces étoffes, parce qu'ils n'y trouveroient aucun profit.

Les Officiers municipaux ont fait une avance d'argent aſſez conſidérable à un étranger qui a établi ici depuis peu, une manufacture de panne. Il en fabrique en laine ſeule & en laine & ſoie. Il pourroit auſſi fabriquer des étoffes en façon de velours d'Utreck qu'on imite à Lille; mais il n'a pu juſqu'à préſent parvenir à faire venir de cette derniere Ville, un inſtrument pareil à ceux dont on s'y ſert pour calandrer ou gauffrer ces ſortes d'étoffes.

Il s'eſt encore établi depuis quelque temps dans le Fauxbourg de St. Omer, une manufacture de fayance qui commence à prendre faveur, & dont l'Entrepreneur, homme intelligent, aſſure qu'il a le débit de ſes marchandiſes dans pluſieurs Villes du Royaume, & même à Paris.

Il y a dans la Ville & aux environs pluſieurs moulins à eau & à vent uniquement deſtinés à faire de l'huile de colſa dont une partie ſe conſomme dans le Pays, & le reſte s'exporte à l'Etranger. L'amidon qui ſe fabrique ici, s'exporte en grande partie, tant dans les autres Provinces du Royaume qu'à l'Etranger.

Les eſpèces ſont plus ou moins abondantes ici, ſelon qu'il y a plus ou moins de Troupes en garniſon, & que le commerce a plus ou moins d'activité.

En général les terres ſuſceptibles de culture, ſont aſſez bien miſes en valeur dans ce canton; il n'y a d'autres terres en friche que celles d'où l'on tire des pierres, de la marne & du ſable, & elles ne ſont pas un objet conſidérable.

De CAEN *le* 12 *Mai* 1765.

Il eſt arrivé ici depuis le 5 de ce mois, 3 Bâtimens chargés enſemble de 130 tonneaux de diverſes marchandiſes.

Il en eſt ſorti 5, dont 1 pour Hambourg, chargé de 2090 quintaux de bled; 2 pour l'Eſpagne avec 2729 quintaux de bled; le quatriéme eſt parti ſur ſon leſt, & le 5e. va à Dunkerque chargé de 20 tonneaux d'aigre de cidre.

DU HAVRE *le* 13 *Mai* 1765.

Réſumé de l'exportation des denrées des Colonies pendant le mois dernier.

Pour Hambourg, 291, 725 ℔ de ſucre terré; 121, 320 ℔ d°. brut; 266, 102 ℔ de café; 2, 373 ℔ d'indigo.

Pour Amſterdam, 205, 136 ℔ de ſucre terré; 6, 105 ℔ d°. brut; 6, 155 ℔ de café; 22, 555 ℔ d'indigo & 3, 195 ℔ de bois d'Acajou.

Pour Roterdam, 29, 156 ℔ de ſucre terré; 221, 915 ℔ d°. brut, & 27, 059 ℔ d'indigo.

Pour Chicheſter, 925 ℔ d'indigo.

D'ARRAS *le* 14 *Mai* 1765.

Extrait d'une lettre écrite de cette Ville, ſur l'état de l'agriculture en Artois.

Les Cultivateurs dans cette Province, ſont gens d'habitude, & la plupart ne peuvent donner d'autres raiſons de ce qu'ils font, ſi ce n'eſt qu'ils ont toujours vu faire de même par leurs ancêtres; enſorte qu'il

eſt très-difficile, & preſqu'impoſſible de les engager à faire de nouvelles expériences.

On peut cependant dire qu'en général les terres ſont bien cultivées en Artois ; mais il n'en eſt pas moins vrai qu'elles pourroient donner des récoltes plus abondantes, & qu'on augmenteroit même les terres ſuſceptibles de culture, ſi on prenoit les meſures néceſſaires pour y parvenir.

La Chatellenie de Lille & une partie de la Flandre, ne connoiſſent plus de jacheres, & les terres y rapportent tous les ans. Le travail des hommes & les engrais ſuppléent à l'année de repos qu'on donne aux terres dans preſque toute la Province d'Artois, enſorte qu'en Flandre on récolte trois fois contre 2 en Artois.

Il eſt vrai qu'en général les terres ſont d'une meilleure qualité en Flandre que dans notre Province ; cependant une portion du territoire de la plupart des Villages d'Artois, y eſt d'une auſſi bonne qualité que dans la Chatellenie de Lille, & par conſéquent cette portion ſeroit ſuſceptible de la même culture.

Dans la Flandre, & ſur-tout dans la Chatellenie de Lille, on a pris de tout temps des précautions pour empêcher la réunion de pluſieurs exploitations conſidérables. Il n'y eſt pas permis à un propriétaire de démolir ſa ferme, & ſi elle périt par accident ou par vétuſté, on l'oblige à la rétablir. Il y a même des cantons où il n'eſt permis à un Laboureur de cultiver qu'un certain nombre d'arpents de terre. C'eſt au moyen de ces précautions qu'on ne voit point en Flandre, comme en Artois, ces exploitations immenſes d'un ſeul Fermier, qui devient par là le maître de tous les autres Habitans de ſon Village. Ces exploitations trop étendues, ſont un obſtacle à la population, & réduiſent néceſſairement le nombre des Habitans d'un Village, à celui des Ouvriers dont le Fermier a beſoin pour les différents travaux de ſa ferme. Un plus grand nombre ne pourroit y ſubſiſter; auſſi voit-on que dans ces Villages il ne ſe trouve aucun particulier aiſé.

Ces exploitations trop étendues, empêchent que les terres ne ſoient auſſi bien cultivées qu'elles pourroient l'être, ſont nuiſibles au propriétaire & à l'Etat en général. Il eſt certain qu'un ſeul Fermier qui exploite deux ou trois mille meſures de terre, ne peut pas donner à chaque partie en particulier, la même attention qu'y donne un Fermier qui ne cultive que 150 ou 200 meſures de terre ; il n'y peut pas fournir des engrais en aſſez grande abondance ; il oublie un objet pour un autre. Il eſt de notoriété publique que ces oublis ont été pouſſés dans le voiſinage d'Arras, & dans de certaines années, juſqu'à ne pas penſer à enſemencer des corps de terre de 40 à 50 arpens. D'ailleurs les grandes exploitations ne ſont pas, à beaucoup près, couvertes d'une auſſi grande quantité proportionnelle de bétail que ſi elles étoient diviſées entre pluſieurs Fermiers. Ainſi les engrais ne peuvent pas être aſſez conſidérables, & par conſéquent les moiſſons ſont en totalité moins abondantes.

Ces grandes exploitations ſont nuiſibles aux propriétaires ; car comme le Fermier ne peut pas donner à chaque objet la même attention que s'il n'étoit chargé que d'une médiocre exploitation, comme il n'eſt pas poſſible qu'il fume les terres auſſi bien & auſſi ſouvent qu'il ſeroit néceſſaire, il ne peut par conſéquent pas affermer un gros objet ſur le même pied que le ſont de moindres parties. Enſorte que le propriétaire ne tire pas de ſon domaine un parti auſſi avantageux que s'il étoit diviſé en pluſieurs fermes. C'eſt cette conſidération qui a déterminé les Seigneurs & les particuliers à partager les exploitations trop conſidérables. Elles ne ſubſiſtent que pour les biens des Abbayes & des Chapitres dont les gens d'affaires ne veulent pas de diviſion, parce que leur recette eſt moins embarraſſante.

Ces grandes exploitations ſont nuiſibles à l'Etat en général dont l'intérêt eſt de voir multiplier les terres ſuſceptibles de culture, de voir leurs produits augmenter, & d'écarter tout ce qui peut s'oppoſer à la population. Or, c'eſt un fait notoire dans cette Province, & dans toutes les autres du Royaume, ſans doute, que plus il y a d'exploitations différentes dans un canton, plus il y a d'Habitans & d'aiſance parmi eux, que les Fermiers des exploitations trop conſidérables, ſont des eſpèces de petits deſpotes dans leurs Vil-

lages, & qu'aucun Habitant n'oſe leur refuſer les choſes les plus injuſtes. Si le cas arrivoit, le Fermier ceſſeroit de labourer les petits coins de terre que cet Habitant poſſede, le priveroit de travailler à ſa moiſſon, & par conſéquent le rendroit miſérable au point de le forcer de quitter ſon habitation.

Tout concourt donc à faire ſentir l'utilité d'une loi qui fixât le nombre d'arpens de terre qu'un Fermier pourroit exploiter à titre de bail, il en réſulteroit un bien conſidérable pour l'Agriculture & pour l'Etat en général.

DE PARIS *le* 18 *Mai* 1765.

Extrait d'une lettre écrite de l'Iſle de France le 26 *Octobre* 1764, *par un paſſager du Vaiſſeau le Duc de Praſlin, appartenant à la Compagnie des Indes.*

» Notre navigation a été de près de 5 » mois. Sur la fin de la traverſée, nous » étions dans une grande diſette de vivres; » nous aurions auſſi été à court d'eau ſi » nous n'avions pas eu la reſſource de la » cucurbite *. Elle nous a fourni, de l'O- » rient juſqu'ici, environ 60 barriques » d'eau douce, ce qui nous a été d'un » grand ſoulagement. Nous avons tous » généralement bû de cette eau pendant » plus de cinq ſemaines; nous l'avons » trouvée fort bonne. Quelques-uns de » nos paſſagers ſe faiſoient de la peine » d'en boire dans le commencement, & » craignoient qu'elle ne fût mal ſaine, » nous avons l'expérience du contraire, » & perſonne à bord ne s'en eſt mal trou- » vé d'aucune façon.

Pluſieurs lettres écrites de deſſus le même Navire, diſent la même choſe.

Il a été expédié pendant le mois dernier de Beſançon, de Mores & de Seloncourt, 21,272 quintaux de froment pour la Suiſſe; de Cyſoing & de Baſchy, 42 pour Bourghelle; d'Agde, de Cette & de Bayonne, 21, 201 pour l'Eſpagne; de Langres, 3, 800 pour Neufchateaux; d'Héricourt, 112 pour Béfort; de Port-Louis, 1, 568 pour le Portugal; de St. Malo, 2, 178 pour Liſbonne; du même lieu, 5, 075 pour Barcelonne; de Bergues, 1, 861 pour Furnes.

* Elle avoit été établie ſur le Vaiſſeau le Duc de Praſlin, pour rendre l'eau de la mer potable. Ce fait eſt, comme on le voit, bien intéreſſant pour la navigation.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment. Mai.
Deſponty,	2e.	L.	22
Maupaſſant,	4e.	L.	24
Fauveau,	7e.	L.	24
Gaultier,	8e.	M.	22
Garnier,	9e.	L.	21
Sauvage,	13e.	L.	23
Decourmont,	18e.	L.	23
Bonnet fils,	20e.	Toutes lettres.	21
Berthe,	24e.	L.	20
Rouſſeau,	26e.	Toutes l. Viag. L perp.	23
Hurel,	28e.	M tont. L viag. & perp.	21
Delagarde,	29e.	M.	23
Carrelet,	31e.	L.	22
Radix,	33e.	J.	22
Guidy,	34e.	L.	24
Drouet,	35e.	L perp. M tont	23
D'Eaubonne,	37e.	L perp. M viag.	22
Nau,	41e.	Toutes lettres.	21
Nau de Ste. Marie,	43e.	L perp. & tont	23
Meulan,	44e.	M.	22
De Ste. Luce,	47e.	L.	23
Delange,	48e.	L.	23
Molliere,	51e.	J.	20
Dechevillon,	53e.	L.	22
De S. Janvier,	55e.	J.	23
Patu,	56e.	Toutes lettres.	24
Cadeau,	57e.	J.	23
Bretonnier,	58e.	J.	23
Deſplaſſes,	61e.	M.	22
Rouron,	62e.	M.	23
Lallemand,	64e.	M.	23
Delacharmotte	30e.	L.	24
Demontal,	46e.	L.	24
Delabreteiche,	40e.	L.	22
Lallemant,	45e.	L perp. M tont	22
Boutet,	17e.	L.	22

NOTA. *La premiere ligne de la page* 320, *colonne premiere du dernier ordinaire, eſt tranſpoſée, & doit être reportée au commencement de la premiere coloune de la page* 321.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1765.	Du Vendredi 17.	Du Samedi 18.
Actions des Indes.	an. / 1e. ap. / 2e. ap.	1190
Emprunts de la Compagnie.	444	
Promeſſes à 5 p $\frac{0}{0}$.	$10\frac{1}{2}$ $10\frac{1}{4}$ 3m	35
Promeſſes à 4 p $\frac{0}{0}$.		995
Actions des Fermes.	995	9e. t. $16\frac{1}{2}$
Lots de la troiſiéme Loterie.	10e. t. $16\frac{1}{2}$	
Amortiſſement.		$8\frac{1}{2}$
Deux ſols pour livre du Dixiéme.	$8\frac{1}{4}$	
Annuités.	440	440
Coupons d'Annuités.	87	87
Emprunt de 50 millions.	15	15
Colonies, 1759.		
Canada	34. 15 $\frac{1}{4}$ 5m	$34\frac{1}{2}$. 2m
Époques.	10e. 16	11e. 16
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p $\frac{0}{0}$		
A 3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cuirs.		
A 3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Poſtes.		
Bretagne.	10	
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris. / Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amſterdam.	$56\frac{1}{8}$	$56\frac{1}{8}$
Londres.	31	31
Hambourg.	$178\frac{3}{4}$	$178\frac{1}{4}$
Madrid.	15 4	15 4
Cadix.	15 1 6	15 1 6
Livourne.	$96\frac{3}{4}$	$96\frac{1}{4}$
Lyon, Pâques.	au pair.	au pair.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant 8 pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 28 Mai.

De Stockolm, *le* 15 *Avril* 1765.

QUelques ſoient les couleurs que pluſieurs perſonnes ont employées pour peindre l'état malheureux de ce Royaume, le commerce & la navigation y ſont plus floriſſans dans certains endroits qu'ils ne l'ont peut-être jamais été. Il y a préſentement ſur les chantiers d'Alt Carlby en Finlande 19 vaiſſeaux pour le compte des Marchands de cette ſeule Ville.

On voit ici un Extrait du Protocolle du Comité ſecret, touchant l'adminiſtration des ſieurs Kierman & le Febvre. Il y eſt dit que ces Banquiers ſe ſont emparés de tout l'argent comptant que renfermoient les coffres de la Banque; qu'il leur a paſſé par les mains pluſieurs tonnes d'or pour leſquelles ils n'ont payé aucun intérêt; qu'ils ont reçu une partie des ſubſides payés à l'Etat, & dont ils n'ont produit de compte que pour la moitié, & qu'au lieu de faire baiſſer le cours du change, ils l'ont au contraire fait hauſſer juſqu'à 80, 90, & même 100 marcs; ce qui leur a rapporté conſidérablement. Le Comité voyant que ces deux Banquiers avoient tiré de la Banque des ſommes conſidérables d'argent pour faire baiſſer le cours du change & pour introduire des eſpeces dans le Royaume ſans néanmoins pouvoir parvenir à ce but; il a décidé que leſdits Banquiers ſeroient condamnés à payer à la Banque, 1°. l'intérêt de ces ſommes proportionnellement au temps qu'ils les ont eues entre leurs mains; & 2°. la différence qu'il y a eue entre la valeur des eſpeces & leurs billets pendant le temps qu'ils ont donné du papier au lieu d'argent comptant.

De Londres *le* 15 *Mai* 1765.

La Machine pour tirer l'eau des vaiſſeaux, inventée par M. Charles Douglaſs Bowden, Député Maréchal de l'Amirauté, a été éprouvée le 11 de ce mois à bord du vaiſſeau de guerre *la Surpriſe*, à Deptfort, devant le Comité des Méchaniciens Membres de la Société pour l'encouragement des Arts, &c. Cette Machine fit ſortir du vaiſſeau près de deux tonnes d'eau en une minute & demie, outre une grande quantité qui ſe perdit & que l'on ne put pas meſurer, mais que l'on ſuppoſe, par un calcul modéré, être de plus d'une tonne. Cette invention a attiré l'admiration de toutes les perſonnes qui étoient préſentes, & on la regarde comme très-utile pour la navigation.

L'on mande de Dublin que le nombre de bâtimens équipés dans le Port de cette Ville pour la pêche de Terre-Neuve eſt de quarante trois, qu'il en eſt parti trente-ſix de Corck & dix-neuf de Waterford pour la même pêche.

L'on achette actuellement une grande quantité de chenevis qui ſera embarqué pour Minorque, le ſol ayant été trouvé très-favorable pour la culture de cette graine, d'après différentes expériences qui en ont été faites.

Un vaiſſeau Hollandois, d'Amſterdam pour Saint-Malo, a rencontré dans ſon

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

trajet une table flottante. L'on a trouvé dans le tiroir de cette table un Paſſeport de la Méditerranée, expédié au Capitaine John Feykes qui montoit un autre vaiſſeau Hollandois parti de Bayonne & allant à Amſterdam. Cette circonſtance fait croire que ce vaiſſeau a été perdu.

Il a été enregiſtré le 9 à la Douane 25000 liv. de cendres gravelées, de Hambourg; 600 quintaux de ſouffre d'Italie; 6260 quint. de ſuif, 20 barrils de porc ſalé; 80 quint. de beurre, & 200 quint. de lard d'Irlande; 500 quintaux de ſucre rafiné, & 1200 pieces d'étoffes pour l'Italie; 404 quintaux de plomb pour Archangel; 183 dito, & 5 tonnes de bois de Campêche pour le Sund; 25 quintaux de plomb pour la France, & 4000 de coton pour Dublin.

Le froment a été vendu, le 15 de ce mois, 40 à 45 ſchellins le quarter; la drêche, 22 à 27; l'orge, 17 à 19; le ſeigle, 20 à 23; & l'avoine, 13 à 16.

Le foin s'eſt vendu, le même jour, 1 ℔ 15 ß à 2 ℔ 12 ß; la paille; 1 ℔ 2 ß à 1 ℔ 12 ß.

COURS *du Change & des Effets publics, à Londres le même jour.*

Actions de la banque . .	
De la Com. des Indes . .	153 $\frac{1}{2}$
Action de la M. du Sud .	
Anc. Ann. de la M. du S.	84 $\frac{7}{8}$ à 85
D°. Nouvelles	
D°. réduites à 3 p $\frac{0}{0}$ . .	85 $\frac{7}{8}$ à 86
D°. conſolidée à 3 p $\frac{0}{0}$.	87 $\frac{1}{2}$
De la Com. des In. à 3 p $\frac{0}{0}$	
D°. de 1763 à 4 p $\frac{0}{0}$ . . .	96 $\frac{7}{8}$ à 97
Billets de la Mar. à 4 p $\frac{0}{0}$. .	96 $\frac{7}{8}$ à 97
Prime de l'*omnium*. . .	
Billets de lotterie. . .	11 ℔ 14 ß 6 d.

CHANGES.

Amſterdam, 2 uſances $\frac{1}{2}$. .	36	6
D°. à vue	36	3
Hambourg, 2 uſances $\frac{1}{2}$.	34	11
Paris	30 $\frac{7}{8}$	à $\frac{3}{4}$
D°. 2 uſances	30 $\frac{1}{2}$	
Cadix	38 $\frac{2}{8}$	
Livourne	49 $\frac{2}{8}$	à 50
Liſbonne	5 ß	5 d. $\frac{7}{8}$

Agio de la banque d'Holl.

DE BAYONNE, *le 14 Mai 1765.*

Le Navire *le Meſſager*, Capitaine Lavernis, vient d'être déchargé; ſa cargaiſon conſiſte en 219 barriques de ſucre aſſorti, & en 2 barriques & 53 quarts de caffé.

Le Capitaine Lacourtaudiere, qui étoit de relâche au Paſſage près Saint-Sebaſtien, eſt entré dans le port de Bayonne.

Les Navires l'*Aimable Marie*, Capitaine Maneſca, & la *Société*, Capitaine Paſſemar, ſont prêts à faire voile, le premier pour la Martinique & la Guadaloupe, & le ſecond pour la Martinique ſeulement. Ils ſont chargés de vins, de farine, de ſavon & d'autres marchandiſes.

Les deux bâtimens deſtinés pour la pêche de la baleine ſont enfin ſortis de ce Port il y a huit jours par un temps favorable.

Une barque, chargée de bled-d'Inde, eſt ſortie pour aller à Lisbonne.

Les Hollandois continuent de charger du vin, ce qui eſt très-avantageux pour ces cantons.

Les ſucres ſont très-recherchés ici.

Le froment vaut 3 ℔ 8 ß & le bled-d'Inde, 3 ℔ 2 ß *la conque*. La récolte prochaine promet beaucoup.

DE CHASTELLERAUT, *le 15 Mai 1765.*

Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville.

» La Ville de Châtelleraut eſt ſituée ſur » la riviere de Vienne qui commence à y » être navigable; elle ſe trouve par-là » en état de recevoir & d'exporter les » denrées qui abondent dans une partie » de la Touraine, du Berry, de la Marche, du Limouſin & du haut Poitou. » Le territoire de Châtelleraut produit » du froment très-eſtimé, du ſeigle, des » haricots rouges & blancs & des pois. On » y trouve des carrieres d'ardoiſes, & » on y ramaſſe des gommes; on fabrique » dans la Ville des tuiles courbes & » plattes, des couteaux, des ciſeaux en » uni & garnis d'argent; des toiles d'emballage, & des toiles de lin d'une aune de large. On y fait des vins rouges » & blancs & de l'eau-de-vie.

» Les vins blancs pourroient être propres » à la conſommation de la Flandre. Les » eaux-de-vie n'ont de débouché que » pour Orléans & Paris, & ces deux » Villes ne tirent pas à beaucoup près » ce qui s'en fait. Si les droits qui ſe » perçoivent ſur cette liqueur dans des » Bureaux ſur la Loire n'étoient pas » auſſi conſidérables qu'ils le ſont, on en » cuiroit une bien plus grande quantité, » & on pourroit alors la charger pour » Nantes, & par cette Ville en envoyer » dans le Nord. On recueille encore dans » les environs de cette Ville beaucoup » de prunes de toute eſpèce.

» La riviere de Vienne donne la faci- » lité de communiquer par eau juſqu'à » Nantes, & on paye pour y faire tranſ- » porter les bleds 7 à 8 ℔ par tonneau, & » pour les marchandiſes de poids, 8, 9 » à 10 ℔ par millier. Les frais de voiture » pour Orléans auſſi par eau ſont de 5 ℔ » par tierçon d'eau-de-vie; & il y a en- » viron 7 à 7 ℔ 10 ß de droits pour 29 vel- » tes. La voiture par eau pour Paris eſt » de 10 ℔ par tierçon, & il y a environ » 94 à 95 ℔ de droits à acquitter pour 27 » veltes.

» La voiture par terre pour Orléans eſt » de 40, 50 & 60 ß du cent; pour Pa- » ris, de 3 ℔ 10 ß à 4 ℔ 10 ß; pour An- » goulême & la Rochelle, de 30 à 40 ß; » pour Bordeaux, de 4 à 4 ℔ 10 ß.

» Châtelleraut eſt en quelque ſorte » l'entrepôt des marchandiſes qui vien- » nent de Rouen, de Beauvais, d'Amiens, » de Flandre, du Lyonnois, du Forez » & du Nivernois pour ſe répandre dans » le Limouſin, la Saintonge, l'Angou- » mois & le Pays d'Aunis.

» Le boiſſeau de froment peſe à Châ- » telleraut 28 à 30 ℔ poids de marc; il » en faut 75 à 77 pour faire le tonneau à » Nantes. Ce grain vaut ici 180 à 185 » livres les 104 boiſſeaux. Les bleds qui » ſont en terre donnent de belles eſpé- » rances pour la récolte prochaine. Le » boiſſeau de ſeigle peſe à peu près le » même poids que celui de froment. » Les 104 boiſſeaux valent 120, à 125 ℔; » l'avoine peſe 15 ℔ le boiſſeau, & » elle vaut 75 à 78 ℔ les 104 boiſſeaux. » Le vin ſe vend à préſent 60 à 65 ℔ les » deux barriques rendues au bateau; & » l'eau-de-vie, 82 à 84 ℔ les 29 veltes. » Les vignes n'ont preſque point ſouffert » de la gélée. La groſſe toile d'emballage » pour la morue vaut aux environs de » 45 ℔ les 100 aunes. On blanchit ici » des cires que l'on tire du pays même, » de la Touraine, du Berry, du Limou- » ſin & de la Bretagne. On les envoie » à Paris & dans d'autres Provinces.

DE DAX, *le* 18 *Mai* 1765.

Prix de quelques denrées pendant la premiere quinzaine de Mai.

PRIX *des Grains.*

Le froment a valu 2 ℔ 16 ß 4 d. la meſure de 1143 & $\frac{25}{452}$ pouces cubes; le ſeigle, 1 ℔ 13 ß 9 d.; le bled-d'Inde, 1 ℔ 11 ß 6 d.; le millet, 1 ℔ 17 ß 3 d.; le panis, 1 ℔ 4 ß 3 d.; l'avoine, 1 ℔ 13 ß.

Prix du vin.

Les vins vieux rouges & blancs ſe ſont vendus 49 ℔ la barrique; le rouge de 1764, 36 ℔; le blanc de la même récolte, 33 ℔.

Prix des matieres raiſineuſes.

La raiſine eſt à 3 ℔ 9 ß 6 d.; le brai, à 3 ℔ 5 ß; la poix pege à 3 ℔ 12 ß le quintal; le goudron, à 27 ℔ la barrique; dito 9 ℔ le gros barril; dito 4 ℔ le petit barril.

DE LA ROCHELLE *le* 18 *Mai* 1765.

Il n'eſt arrivé ici aucun Navire des Colonies depuis quelque temps. La *Cigogne*, Capitaine Poitevin, partit il y a quelques jours pour Saint-Domingue.

ETAT *des droits perçus ſur le vin & l'eau-de-vie qui paſſent à l'Etranger.*

Quatre barriques de vin payent au Bureau des Traites 26 ℔ 15 ß 4 d.; pour l'acquit & papier 6 ß 3 d.; au Bureau des Aydes 6 ℔ 8 ß: total 34 ℔ 9 ß 7 d. Les frais de courtage, de rabatage, de voiture à bord, d'embarquement & d'arrimage montent à

9 ℔ 5 ß pour barrique.

Une barrique d'eau-de-vie, de 27 veltes, paye au Bureau des Traites 4 ℔ 16 ß ; pour l'acquit, papier 6 ß 3 d. ; au Bureau des Aydes 2 ℔ 9 ß 3 d. : total 7 ℔ 13 ß 6 d. Les frais de courtage, de voiture à bord, de magasin, d'embarquement, d'arrimage & d'agréage montent à 2 ℔ 8 ß pour les 27 veltes.

Les droits pour la Normandie sont très-médiocres : la barrique d'eau-de-vie de 27 veltes ne paye que 2 ß, & la barrique de vin autant. Les frais sont les mêmes que pour les autres destinations.

De Nantes *le* 18 *Mai* 1765.

Les Navires François la *Hyacinthe*, Mc. le Monnier, la *Henriette*, Mc. Cadou, & la *Marie-Justine* sont arrivés ici. Les deux premiers viennent de Bordeaux, & le troisiéme de Dunkerque. Ceux de Bordeaux ont amené du vin, de la farine, du jambon, de la cendre gravelée : celui de Dunkerque a apporté 127 balles de lin crud ; 2 futailles de mercerie ; 80 canons de fer ; 4 affuts ; 8 barrils de boulets ; 3 tambours de fer ; 6 sixièmes d'huile de poisson ; 6 balles de pluches, de camelot & de callemandre ; 2 ballots de toile rayée ; 2 caisses & 4 barrils de fromages ; 101 fusils & 8 sacs de feves.

Le Navire étranger le *Saint Joachim* & *Sainte Anne*, Mc Dartaze, est arrivé de Bayonne, & a apporté 49 balles de laine ; 10 milliers de brai sec ; 22 demi-barriques de vin ; 15 ancres de fer ; 40, 380 ℔ de fer plat & quarré ; 625 pierres à aiguiser ; 1738 houes ; 350 haches.

Le *Maréchal de Luxembourg*, du port de 300 tonneaux, Capitaine Tanquerel, Armateurs MM. de Seigne, Drouin & du Lac ; & le *Tigre*, du port de 150 tonneaux, Capitaine le Chevalier de Launay, Armateur M. de la Villeboisnet, sont en charge pour Guinée.

Le *Jeune Bromerga*, du port de 90 tonneaux, Capitaine Kunne Yepes, Interprete le sieur Van-Neumen ; & le *John*, Capitaine John Jones, le sieur Odiette, Interprete, sont en charge, le premier pour Stetin, & le second pour Londres.

Cours *du change le* 16.

Amsterdam 56 $\frac{7}{8}$; Londres 31 $\frac{7}{16}$; Paris $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ perte ; Flandre 18 $\frac{1}{4}$.

PARERE.

Pierre de Paris fait un billet de 100 ℔ au profit de *Jacques* de Reims, payable pour fin Novembre, fin Décembre 1763. *Jacques* endosse ce billet à *Jean* de Reims, qui l'endosse à *Philippe* d'Amiens ; celui-ci l'endosse à *Simon* de St. Valery qui le remet avec endossement à *Mathieu* de Paris. *Mathieu* fait proteſter le billet le 31 Décembre, le renvoie à *Simon* de Saint-Valery avec le protêt ; celui ci-ci le renvoie à *Philippe* d'Amiens. *Philippe* enfin, le 16 Janvier 1764, remet à *Jean* de Reims le billet de *Pierre* & son protêt. Le 6 Avril suivant, *Philippe*, par occasion, réitere à *Jean* le renvoi qu'il lui a fait le 16 Janvier précédent du billet de *Pierre* protesté & du protêt : *Jean* lui répond de suite qu'il n'a point reçu la lettre du 16 Janviet, ni le billet & protêt ; *Philippe* remet à *Jean*, le 14 Avril 1764, la copie de sa lettre du 16 Janvier, & l'extrait de son Livre Journal ; *Jean* & *Jacques* opposent à *Philippe* que *Pierre* de Paris est mort ; que ce billet peut être ou ne pas être acquitté. Que si *Philippe* s'étoit pourvu dans le délai de l'Ordonnance, *Jacques* auroit intenté son recours contre la succession de *Pierre* ; *Philippe* répond que l'on ne peut signifier une chose que l'on n'a plus ; qu'il s'est désaisi valablement du billet de *Pierre* & du protêt en mettant à la Poste la lettre qui contenoit ce billet.

L'on demande contre qui *Philippe* aura son recours pour avoir le rembours dudit billet & protêt, & avec quel autre titre que son Journal, Copie de Lettres, & ceux de *Simon* de Saint Valery & *Mathieu* de Paris.

Du Havre *le* 19 *Mai* 1765.

Le brigantin Anglois le *Jean*, Capitaine Edouard-Robson, venant de Newcastle ; le bateau Hollandois la *Prospérité*, Capitaine Cornelis-Arit-Ouwe-Handt, venant de Rotterdam ; le bateau le *Saint-Pierre*, Capitaine Follin, venant de Saint-Vale-

ry-ſur-Somme; le ſloup le *Triomphe de l'Harmonie*, Capitaine le Moine, venant de Calais; le *Théodore*, Capitaine Cornelis Gewit Lintyes, venant d'Amſterdam; le *Jinke Swart*, Capitaine Klaaſen-Zeilmaker, Hollandois, venant d'Alicante; le navire Danois la *Catherine*, Capitaine Jean-Jacob Abildgaard, venant d'Oneille; la galiotte Hollandoiſe le *Jean*, Capitaine Evert-Douwes-Jouwes, venant d'Amersfort; & le navire l'*Olivier*, Capitaine le Beſque, venant de Marſeille, ſont arrivés ici depuis le 12 juſqu'au 18 de ce mois.

Tous ces navires, à l'exception du dernier dont on n'a point encore la note du chargement, ont apporté 73 chaldrons de charbon de terre; 12 chaldrons de meule à taillandier; 2 ancres de fer; 60 roulaux de plomb en table; 12 barrils de céruſe; un barril de brun rouge, 7 bottes, un panier de broſſeries; 12 chaiſes de commodité; deux moulins à caffé; un barril d'azur; un barril de ſouffre; cinquante-huit barrils de graine de lin; une table; 70 barrils de beurre; une balle de poivre; 300 barbues; 20 balles de toiles de coton; 5 tonneaux de gruau; un caiſſon de pipes; 430 caves avec leurs flacons; 58 tonneaux & 38 ſacs de feves; un panier contenant des flacons & des ſerrures; un barril de raſade; un paquet de fer-blanc; 2 paniers contenant des canettes de grès; 12 pinceaux à goudron; 12 vadronilles; 12 broſſes emmenchées; 41 grattes; 12 pompes de bois; 15 fromages; 5 rouleaux de ſtocfichs; 250 barres & 50 cercles de fer; 500 balles de ſoude; 3 balles d'amandes; 3 ballots de figues; 207 pieces, 30 demi pieces d'huile; 128 paniers de tabac.

Le Sloup le *Paquebot de la Guadaloupe*, & l'*Aimable Elizabeth*, Capitaine Guillemette, ſont partis pour la Guadaloupe.

Le navire l'*Alexandre*, de 120 tonneaux, de 14 hommes d'équipage, Capitaine Grégoire Vieillard eſt actuellement en charge pour la Martinique en droiture, & partira à la fin du mois de Juin prochain. Ceux qui voudront paſſer ou faire charger des marchandiſes à frêt, s'adreſſeront, à Paris, à M. Millon, Banquier; à Rouen, à M. Dominique de la Haye, Négociant; au Hayre, à M. Alexandre de la Haye, Négociant.

Les navires Hollandois le *Jeune Cornelis*, de 220 tonneaux, Capitaine Pieters-Hoop; la *Jeune Demoiſelle Eliſabeth*, de 200 tonneaux, Capitaine Pieters Duyfroet, arrivés ici du Port-Maurice le 4 & le 6 du courant, ſont actuellement en vente. Ceux qui voudroient en traiter s'adreſſeront au Havre à Madame Grégoire & à ſon fils.

De Grenoble *le* 15 *Mai* 1765.

Une des plus conſidérables Fabriques du Dauphiné eſt celle des toiles de Voyron, Bourg qui eſt l'entrepôt des toiles qui ſont fabriquées à trois & quatre lieues à la ronde. Ces toiles ſe conſomment dans la Province, à Rouanne, en Languedoc & beaucoup en Eſpagne. On en employe conſidérablement pour faire des chemiſes & des guêtres aux Troupes. Elles ſe blanchiſſent ſimplement par la roſée & par des leſcives, ſans aucun apprêt. Elles ne ſont pas auſſi blanches que celles de Flandre de même eſpèce, & celle-ci leur ſont préférées à prix égal par cette raiſon. On les reblanchit dans pluſieurs endroits, & alors elles ſont préférées à celles de Flandres, parce qu'elles ſont reconnues, à l'uſage, être d'une meilleure qualité que ces dernieres.

S'il y avoit une Blanchiſſerie avec apprêt ici, ces toiles prendroient une nouvelle faveur, & leur conſommation augmenteroit conſidérablement; mais perſonne n'oſe faire les frais d'un pareil établiſſement. Il faudroit peut être accorder un Privilege excluſif à celles qui pourroit s'y déterminer.

Le prix de ces toiles eſt un peu plus fort qu'il ne l'étoit l'année derniere, d'environ 10 pour cent, & depuis près de deux mois les blanches ont manqué; mais il y en a à blanchir, de la maniere qu'on l'a indiqué plus haut, autant que les années précédentes. Il y a apparence qu'elles ſeront bien demandées de l'Eſpagne & des autres pays où elles ſe conſomment.

Prix des grains dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant la ſeconde quinzaine

du mois dernier, à Grenoble, 20 ℔ 11 ß 5 d.; à Vienne, 17 ℔ 5 ß 7 d.; à Valence, 20 ℔ 11 ß 8 d.; à Romans, 18 ℔ 7 ß 6 d.; à Montelimart, 22 ℔ 2 ß; à Creſt, 19 ℔ 2 ß 6 d.; au Buis, 20 ℔ 6 ß 8 d.; à Gap, 18 ℔ 15 ß; à Embrun, 16 ℔ 17 ß 6 d.; à Briançon, 19 ℔ 13 ß 9 d.

De MOULINS *le* 17 *Mai* 1765.

Prix des grains dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris a été vendu pendant le mois dernier, à Moulins, 14 ℔ 2 ß; à Nevers, 12 ℔ 16 ß; à Château-Chinon, 15 ℔ 12 ß; à Decire, 12 ℔ 12 ß; à Saint-Pierre-le-Moutier, 11 ℔ 5 ß; à Saint-Pourçain, 12 ℔; à Ganat, 11 ℔ 14 ß; à Montluçon, 11 ℔ 4 ß; à Evaux, 12 ℔ 6 ß; à Gueret, 13 ℔ 10 ß; à Aubuſſon, 14 ℔ 2 ß; à Montmarault, 11 ℔ 4.

De PARIS *le* 22 *Mai* 1765.

La lettre inſérée dans le N°. 35 de cette Gazette, pag. 282, a déterminé pluſieurs de nos Lecteurs à nous écrire ſur le même objet. Les uns voudroient que nous ne donnaſſions plus en détail les articles d'importation & d'exportation de nos Ports, ni les prix courans des Marchandiſes; les autres paroiſſent deſirer que nous continuions à donner ces mêmes détails. Parmi ces différentes perſonnes, il y en a une qui a pris le ton de l'ironie, & qui, ſans doute, nous ſçaura gré de mettre nos Lecteurs à portée de juger du mérite de ſes idées & de ſon ton: c'eſt ce que nous allons faire, en nous contentant cependant de ne préſenter que celles de ſes idées qui nous paroiſſent les plus ſaillantes.

» Je vois, Monſieur, dit cette perſonne, que vous avez adopté le ſentiment de ce Citoyen zélé, ſans doute très-inſtruit, qui trouve le détail de vos exportations & importations auſſi ennuyeux à lire, qu'inutile pour le Négociant à qui ſa correſpondance ne laiſſe rien ignorer de tous ces objets. Cet homme tranſcendant a apparemment conſulté là-deſſus les Marchands de Paris, & ſe ſera aſſuré par lui-même qu'il n'eſt aucun d'eux qui n'ait des relations aſſez étendues pour avoir tout ce que votre Gazette lui annonçoit, & pour diriger les opérations relativement au plus ou moins d'abondance des objets qui ſont de ſon reſſort.

» J'eſpere encore, Monſieur, que cet habile homme ne reſtera pas en ſi beau chemin, & qu'il ne tardera pas à vous faire voir également que rien n'eſt plus inutile encore dans vos feuilles que de nous apprendre qu'un tel vaiſſeau, arrivé des Iſles, a apporté à Bordeaux des ſucres, &c..... Vous n'avez pas affaire à des Lecteurs qui viennent des pays brûlés, & qui ignorent les genres de marchandiſes qu'on reçoit de chaque endroit.

» Il nous fera voir encore combien eſt inutile le détail que vous nous faites des cargaiſons arrivées des Indes Orientales en Hollande, & l'arrivée & le départ des Vaiſſeaux dans la Baltique. Tout cela eſt du reſſort de la correſpondance; elle nous l'apprend plûtôt que vos feuilles. Vous ſentirez la force de ces raiſons, & cela vous engagera à ne les remplir dorénavant que du prix des bleds dans chaque Province & dans chaque Ville du Royaume que notre correſpondance ne peut pas nous procurer tels que vous nous les préſentés; c'eſt-à-dire, combinés ſur une meſure qu'on ne connoit point dans ces pays-là, & dont la réduction en celle qui leur eſt propre, néceſſaire pour pouvoir opérer, va nous rappeller notre arithmétique. Mais en entrant dans des détails ſi néceſſaires & ſi précieux, ne négligez pas, je vous en conjure, de continuer à nous communiquer ces ingénieuſes diſſertations dont vous nous avez enrichi dans vos dernieres Gazettes. Les points de Droit que votre Juriſconſulte y a traités ſi laconiquement, ne ſont pas à la vérité nouveaux ni épineux; mais la façon dont il les traite mérite bien notre reconnoiſſance & nos éloges. Il voudra bien me permettre de lui propoſer inceſſamment un problême à réſoudre, relatif à une queſtion d'intérêt ſinguliere, élevée derniérement entre deux perſonnes qui jouoient au nobs

„ Jeu de l'Oie, *renouvellé des Grecs*, „ &c.&c.

Nous ſommes perſuadés que l'Auteur de ces réflexions, dont nous avons reſpecté le ton & la forme, n'a que de bonnes intentions, & qu'il deſire ſincerement la perfection de notre Feuille. Nous entrerons dans ſes vues autant qu'il dépendra de nous. Qu'il nous permette cependant de lui obſerver, 1°. que l'Auteur de la lettre qu'il cenſure n'a point prétendu que nous duſſions ne pas faire connoître la quantité de marchandiſes de differentes eſpeces qui ſe trouve dans telle ou telle place, & les variations ſenſibles qui arrivent dans le prix de ces marchandiſes; 2°. que nous n'avons point encore renoncé à donner ces connoiſſances. Peut-être même ſera-t'il poſſible que nous contentions par la ſuite les différens goûts de nos Lecteurs; c'eſt à dire, celui de ceux qui deſirent que les articles dont il eſt queſtion ſoient conſidérablement abrégés, & celui de ceux qui deſirent y trouver ce qui leur eſt néceſſaire pour connoître l'abondance ou la rareté de chaque marchandiſe dans tel ou tel Port. Par exemple, ne ſeroit-il pas poſſible que nous compoſaſſions ces ſortes d'articles à peu près de la maniere ſuivante.

„ Il eſt arrivé au Havre depuis tel jour „ juſqu'à tel jour tant de Vaiſſeaux du Cap, „ tant de la Martinique, tant de Marſeille, „ tant de Hambourg, &c. Ceux des Iſles „ ont appporté tant de caffé, tant de ſu„ cre, tant d'indigo du Cap ou de la Mar„ tinique, &c. & ainſi des Vaiſſeaux ex„ pédiés d'ailleurs. Le caffé du Cap ou „ de la Martinique eſt à tant la livre de „ tant auquel il étoit avant l'arrivée de „ ces Vaiſſeaux, &c.

Il nous ſemble que par ce moyen ces ſortes d'articles ſeroient beaucoup moins longs, qu'ils rempliroient les vues des Négocians, qu'ils leur feroient même appercevoir tout d'un coup la relation qu'il y auroit entre la quantité des marchandiſes & leur prix, & qu'ils pourroient alors devenir un objet de curioſité pour ceux de nos Lecteurs qui ne ſont pas Négocians. Si ce plan paroit bon à nos Lecteurs, nous tâcherons de le mettre à exécution. On doit ſentir que nous ne cherchons pas à diminuer nos peines & à abréger notre travail. Il nous ſeroit plus commode de faire imprimer les cargaiſons des Vaiſſeaux telles qu'on nous les pourroit envoyer; mais l'étendue de la Gazette ne ſeroit pas ſuffiſante pour contenir dans cette forme les ſeuls états d'importation & d'exportation de nos différens Ports.

Le quatorziéme & dernier tirage de la 3e. loterie royale établie par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 11 Nov. 1755, a été commencé dans l'Hôtel de Ville le 29 Avril 1765, a duré 22 jours, & a fini le 25 de ce mois.

Le lot de 200,000 ℔ eſt échu au N°. 37,038. Celui de 80,000, au N°. 45,279. Celui de 30,000, au N°. 32,336. Celui de 20,000, au N°. 23,947. Celui de 12,000, au N°. 16,299. Celui de 8,000, au N°. 18,288. Les deux de 6,000 ℔ l'un, au N°. 3,605, & l'autre au Numéro 23,645.

Cinquante troiſiéme loterie de la Ville, tirée le 25 Mai.

Le lot de 50,000 ℔ eſt échu au N°. 11,349. Celui de 20,000, au N°. 5, 829. Les deux de 10,000 ℔ ſont échus aux Numéros 6, 453 & 12, 885.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement. Mai.
Hargenvilliers,	1e.	L.	31
Iſſaly,	3e.	L.	31
Deſchamps,	5e.	L.	31
Sauvage,	13e.	M.	30
Boutet,	17e.	L.	29
DeCourmont	18e.	L.	30
Rouſſeau,	26e.	Toutes l. Viag. L perp.	30
De la Garde,	29e.	M.	30
Radix,	33e.	L.	29
Drouet,	35e.	L perp. & tont.	30
Nau de Ste. Marie,	43e.	M.	30
De Ste. Luce,	47e.	M.	30
Delange,	48e.	L.	30
Dechevillon,	53e.	M.	29
de S. Janvier,	55e.	M.	30
Cadeau,	57e.	J.	30
Bouron,	62e.	L.	30
Pannellier,	63e.	L.	30
Lallemand,	64e.	M.	30

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1765.	*Du Vendredi 24*	*Du Samedi 25.*
Actions des Indes.	an. . . . . / 1e. ap. . . . 1197 ½ / 2e. ap. . . . 1395	. . . . . / 1195. . . . . / 1395 . . . . .
Emprunts de la Compagnie.	444	
Promesses à 5 p °/°.	12 5m	
Promesses à 4 p °/°.	34 ½	35
Actions des Fermes.	995	995
Lots de la troisiéme Loterie.	6e. 8et. 16 ½ / 13e. t. 26 ½	6e. 8e. 10e. t. 16 ½ / 12e. t. 22.
Amortissement.		
Deux sols pour livre du Dixiéme.	8 ½	
Annuités.	442	443
Coupons d'Annuités.	88	88
Emprunt de 50 millions.	14 ¾ 15 ¼ 5m	14 ½
Colonies, 1759.	16 ½	
Canada	34 ½ 36. 10m	34 ½.
Époques.	11e. 16	8e. 17
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p °/°.		
A 3 p °/°° sur les Cuirs.	50	
A 3 p °/° sur les Postes.		
Bretagne.	10	
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles Généralité de Paris.		
Tailles Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amsterdam.	56 ¼	56 ¼ à ⅜
Londres.	31	31 1/16
Hambourg.	179	179
Madrid.	15 4 6	15 5
Cadix.	15 2	15 2
Livourne.	96 ¾	97
Lyon, *Pâques.*	⅛ Ben.	au pair au ⅛ Ben.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement est de 24 ll par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 5 sols la feuille, contenant 8 pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 19 Mars.

EXTRAIT *des Papiers Anglois du* 26 *au* 28 *Février* 1765.

LE Navire la *Providence*, Capitaine *Stable*, parti de Newcaſtle pour Hambourg, eſt échoué dans l'Elbe.

La *Junon*, Capᵉ. *Guillaume*, de Phields, partie du même Port pour Ipſwich, eſt périe près de Dunbard, l'équipage s'eſt ſauvé.

On écrit d'Abo, que ce qui a occaſionné en Finlande une ſi grande diſette de grains, c'eſt que pendant quelque temps on s'y eſt plus attaché à la culture du tabac qu'à celle des grains; les lettres ajoutent que le Gouvernement en Suéde eſt réſolu de prévenir l'augmentation de ce malheur.

Les lettres de Glaſcow diſent que quelques-uns des principaux Négocians de cette Ville, veulent former entr'eux cet Eté, une chambre d'aſſurance ſur un nouveau plan, qui comprendra tout ce qui peut à l'avenir améliorer le commerce & la navigation en Ecoſſe.

De Coppenhague le 9 Février. Les nommés Ezechiel & Berent Levy, Juifs, Fabricans en ſoie de cette Ville, ſe ſont ſoumis à fournir de la ſoie crue ou fabriquée à 18 ſchelins par ℔ d'augmentation de droits en ſus de ce que l'on payoit autrefois, pour ſe conformer à l'impoſition que le Roi à miſe ſur cette marchandiſe, ils aſſurent qu'elle ſera de meilleure qualité que celle que l'on fait venir de l'Etranger; on préſume qu'on pourra accepter leurs offres.

Le Capitaine *Hommes*, commandant un Bâtiment Hollandois, venant de Dunkerque, & arrivé dans le Texel, rapporte qu'à ſon paſſage par le Canal de Rye, 2 grands canots Anglois, équipés de ſix hommes chacun, l'avoient abordé, qu'ils lui ont volé ſa montre, un *frequin* de beurre, 102 ℔ d'argent de France, 26 rixdales d'or, monnoie d'Hollande, & pluſieurs autres effets.

Il a été parlé dans les dernieres Gazettes du Tanneur de Battel en Suſſex, qui a inventé le moyen de ſe ſervir de la ſcieure de chêne au-lieu de l'écorce pour tanner les peaux de veau. On l'a fait venir à Londres où il a demeuré aux frais de la Société des Arts, *&c.* Il y a fait ſes épreuves en préſence des plus habiles Tanneurs & Corroyeurs de la Ville, qui ont tous déclarés que les cuirs provenans des peaux tannées de cette nouvelle façon, étoient meilleurs que la plupart de ceux qu'on vend à la Halle aux cuirs, quoiqu'ils n'ayent ſéjourné dans la foſſe au tan, que les 2 tiers du temps accoutumé. Cette découverte fait que les Tanneurs tâchent de trouver des machines propres à réduire le chêne en poudre, afin de diminuer le prix de l'écorce du chêne, qui s'eſt vendue ſi chere ces dernieres années. Depuis qu'on a fait cette expérience, il y a des gens du métier qui penſent qu'en général pour la tannerie, la pouſſiere de chêne vaut mieux que ſon écorce.

On écrit d'Ecoſſe que l'art de la conſtruction ſe perfectionne tous les jours dans ce Royaume; à peine y a-t-il un Port de mer d'un peu de conſéquence, qui n'ait ſon arſenal particulier & ſes chantiers de conſtruction.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Des lettres reçues depuis peu de la Grenade, apprennent que divers Marchands & autres perſonnes venant d'Angleterre ou de l'Amérique pour s'établir dans les Iſles nouvellement cédées, ſe ſont retirés dans les établiſſemens Anglois, ſitués ſur la Riviere noire & ſur le rivage de Muſqueto. Ils ſont très-mécontens des conditions qu'on leur impoſe pour l'acquiſition des terreins qu'on vouloit leur faire acheter; ces mêmes lettres ajoutent que pendant quelques mois il y avoit eu le commerce le plus vif & le plus floriſſant entre les Anglois de la Riviere noire & les Eſpagnols de la Terre ferme qui les avoiſinent.

On apprend d'Edimbourg, que la quantité de beurre d'Irlande qu'on y a apportée depuis peu, eſt ſi conſidérable, que le meilleur n'y vaut que 4 ß la ℔.

On dit qu'il y aura bientôt un changement dans les impôts mis ſur le vin qu'on importe en Angleterre.

Des lettres reçues tout nouvellement de Tabago, diſent que peu après le débarquement du Gouverneur Melville dans cette Iſle, on y a découvert environ à 5 lieues dans les terres, un ſépulcre ou cimetiere des anciens Habitans du Pays, dans lequel on a trouvé pluſieurs momies parfaitement bien conſervées; on ſuppoſe que c'étoient des naturels de l'Iſle, longtemps avant la premiere découverte de l'Amérique. On croit auſſi que dans l'intérieur du Pays il y a quelques mines conſidérables.

On dit auſſi que l'expérience faite à Woolwick Mardi dernier, à bord d'un Vaiſſeau de guerre de 64 canons, pour élever l'eau ſans le ſecours de la chaine de pompe, a parfaitement réuſſi & a eu l'approbation univerſelle.

On écrit de Ratiſbonne, qu'un gros bateau chargé de différentes ſortes de marchandiſes, en deſcendant le Danube pour aller à Vienne, a péri le 10 du préſent entre cette Ville & Straubingen.

Un Navire François dont on ignore le nom, commandé par le Capitaine *Laroche*, parti de Bordeaux pour Liſbonne, a été trouvé en mer ſans ame qui vive à ſon bord, à 14 lieues à l'Oueſt du Cap Finiſtere, par un bâtiment Anglois qui alloit de Londres à Cadix.

Le Navire le *Souffleure*, Bât. François, Mᵉ. *J. Dordoy*, freté à Bayonne pour Liſbonne, a été rencontré à la mer près du Cap Finiſtere ſans qui que ce ſoit à bord, par le Vaiſſeau Anglois le *Lanſcashire*, Cap. Mᵉ. *Thomas Barker*, qui l'a amené à Liſbonne; il y a des marchandiſes très-précieuſes dans ſon bord.

L'Impératrice Reine d'Hongrie, vient de donner un Edit pour encourager la fabrique de la chaux dans le Comté de Luxembourg, elle l'exempte de tout impôt à la ſortie de la Province; mais elle charge de 10 ß Hollandois par *cent* la chaux étrangere qu'on apportera dans les Pays bas.

On apprend d'Eſpagne que ſuivant les dernieres nouvelles reçues de la Vera-Cruz, la Flotte qui en devoit partir, étoit attendue à Cadix à la mi-Mars.

Puiſqu'il eſt queſtion à préſent dans toutes les converſations de l'Iſle de *Man*, voici un petit détail abregé de cette Iſle, de ſes Rois & de ſes Souverains.

L'Iſle de *Man* ou la *Mona* des anciens, eſt ſituée entre l'Irlande & le Duché de Cumberland, à une diſtance d'environ 25 milles; elle a dans ſa largeur 15 milles, & dans quelques endroits 8 ſeulement: la terre y produit du lin, du chanvre, de l'avoine, de l'orge & du froment; il y a une grande abondance de poiſſon ſur ſes côtes; les Habitans parlent un langage qui tient de l'Irlandois & du Norwegien, ce qui fait qu'on les nomme *Manks*. L'Iſle eſt partagée en 17 Paroiſſes, il y a deux Châteaux & 5 Villes ou Bourgs; on y compte 6 à 7 mille ames. *Godred* de la race Norwegienne qui vivoit en 1065, paſſe pour avoir été le premier Roi de cette Iſle, & *Magnus*, que l'on compte être le troiſiéme Roi de Norwege & de Dannemark, étoit le 49ᵉ. Roi de *Man*, & le dernier de cette race. En 1266 les Ecoſſois le dépouillerent de ſa Couronne, & en 1340 *Guillaume de Montagu*, autrement dit *le Grand*, Comte de Saliſbury, en fit la conquête ſur les Ecoſſois, & la vendit au *Lord Scroope*, lequel ayant été condamné pour crime de haute trahiſon, en fut dépouillé par Henri IV. qui en fit don à *Piercy*, Comte de Northumberland; mais ce Seigneur s'étant révolté contre ſon Souverain en 1403, l'Iſle de Man fut donnée à *Stanley*, Comte de Derby, tige ou ancêtre des Comtes de ce nom. Elle a reſté dans ſa famille juſqu'au dernier *Duc d'Athol*, qui par ſon

néceſſaires pour la garde & la défenſe des Colonies Britanniques en Amérique.

V. Celui qui exportera des vins de la Grande Bretagne en Amérique, recevra une remiſe des droits payés à l'importation de ce vin, autres que les trois livres dix shellings par tonneau, octroyés par un acte de la derniere ſeſſion (*a*), & que le droit appellé *Alien's duty*, (*b*) il donnera caution pour ſureté de l'exportation & du débarquement, & en produira un certificat de l'Officier prépoſé à cet objet, & ce dans l'eſpace de dix-huit mois.

VI. Il ne ſera rien rembourſé (*c*) de l'ancien ſubſide ſur aucune marchandiſe étrangere exportée, comme il a été dit ciderſſus, excepté ſur les vins, ſur les toiles de coton blanches & ſur les mouſſelines; & à l'exportation des toiles de coton blanches & de mouſſelines, il ne ſera plus fait remiſe, tant de la moitié de l'ancien ſubſide, que du tiers des droits nets octroyés ſur ces articles par des actes des onzieme & douzieme années de Guillaume III. & des troiſieme & quatrieme année de la Reine Anne, que juſqu'au premier Mars 1765; juſques auquel tems il ſera accordé des remiſes telles qu'on les paye à préſent à l'exportation des toiles de coton blanchés & des mouſſelines pour celles qui auront été vendues à l'Hôtel de la Compagnie des Indes, le 25 Mars 1764, ou avant ce jour; & s'il arrive que pour obtenir une remiſe non accordée par le préſent acte, on faſſe enregiſtrer des marchandiſes ſous le nom de marchandiſes deſtinées pour d'autres pays au-delà des mers, & qu'on les tranſporte enſuite à quelque plantation anglaiſe en Amérique, la remiſe ſera perdue pour le Marchand, lequel payera en outre une amende du double de la remiſe & du triple de la valeur des marchandiſes, & les mots ſuivans: *tous lieux au-delà des mers autres que les Colonies ou plantations anglaiſes en Amérique* ſeront ajoutés au ſerment qui ſe prête en retirant les *débentures* que la douane expédie quand on fait enregiſtrer des marchandiſes pour l'exportation au-delà des mers à quelqu'autre lieu que les Colonies anglaiſes en Amérique.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

(*a*) *Celle de* 1763.

(*b*) *Droit impoſé ſur les marchandiſes importées par des étrangers: c'eſt un quart en ſus de l'ancien ſubſide.*

(*c*) *Droit de cinq pour cent établi par acte de la douzième année de Charles II. ſur toutes les marchandiſes étrangeres à leur entrée dans le Royaume: il eſt de* 6 ℔ *par tonneau ſur certains vins, &* 4 ℔ 10 ß *ſur d'autres.*

DE PARIS, *le 6 Septembre* 1765.

OFFICES *vacans, aux parties caſuelles.*

GÉNÉRALITÉ DE TOURS.

L'Office de Lieutenant de Roi de Bonneſtable, taxé à 1200 ℔.

L'Office de Gouverneur de Bourgueil, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 1200 ℔.

L'Office de Gouverneur de Château-Gontier, taxé à 3600 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 2160 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de Chinon, taxé à 5600 ℔.

L'Office de Gouverneur de Craon, taxé à 2400 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 1440 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Sept.
Depigis,	11e.	G.	7
Streck caſtelle,	12e.	E.	7
Detourniere,	15e.	J.	10
Lebas Decourmont,	18e.	F.	5
Clouet,	19e.	E.	7
Bonnet fils,	20e.	J.	10
Maigret,	21e.	A.	10
Amyot,	23e.	C.	14
Berthe,	24e.	C.	2
Penehein,	25e.	E. v. C. p.	7
Rouſſeau,	26e.	L. v. A. p.	5

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Septembre 1765.	*Du Lundi 2.*	*Mardi 3.*	*Mercredi 4.*	*Jeudi 5.*
Actions des Indes.	1340	1340	1340	1340
Emprunts de la Comp.			444	444
Promesses à 5 p $\frac{0}{0}$		15	15	
Promesses à 4 p $\frac{0}{0}$	37	37	37	37
Actions des Fermes.	1012 $\frac{1}{2}$	1015	1015	1015
Lots de la 3e Loterie.	5e. à 11e. 18	5e. à 11e. 18 $\frac{1}{2}$	18 $\frac{1}{2}$	18 $\frac{1}{2}$
	12e. 23 13e. 27	12e. 23 13e 27.	13e. 27.	12e. 23 $\frac{1}{2}$ 13e. 27.
Amortissement.				
2 ß p ℔ du Dixiéme.	7 $\frac{1}{2}$	8	8	7 $\frac{1}{2}$ 8 3m
Annuités.	441	441	440	440
Coupons d'annuités.	88	88	88	88
Emprunt de 50 millions	14 $\frac{2}{4}$ 15 5m	14 $\frac{3}{4}$ 15 5m	14 $\frac{3}{4}$	14 $\frac{3}{4}$ 14 $\frac{3}{4}$ 2m
Colonies, 1759.			22 23 20m	
Canada.	35 36 $\frac{1}{2}$ 2m 37 $\frac{1}{2}$ 5m.	35 36 $\frac{1}{2}$ 2m 38 10m.		36 $\frac{1}{2}$ 2m 37 $\frac{1}{2}$ 10m.
Époques.	4e. 18 5e 18 $\frac{1}{2}$ 10e. 23 $\frac{1}{2}$.		12e. 23 $\frac{1}{2}$	5e. à 7e. 18 $\frac{1}{2}$
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p $\frac{0}{0}$.				
3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cuirs.	49 $\frac{1}{2}$			
2 p $\frac{0}{0}$ sur les Postes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 $\frac{1}{}$	56 $\frac{1}{8}$	56 $\frac{1}{8}$ au $\frac{1}{4}$	56 $\frac{1}{8}$ au $\frac{1}{4}$
Londres.	31 $\frac{7}{16}$.	31 $\frac{7}{16}$ à $\frac{1}{2}$	31 $\frac{1}{2}$	31 $\frac{1}{2}$
Hambourg.	177 $\frac{3}{4}$.	177 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$	177 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$.	177 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Madrid.	15 2. 6	15 3	15 3	15 3
Cadix.	15 1 6	15 2	15 2	15 2
Livourne.	96 $\frac{3}{4}$.	96 $\frac{3}{4}$ à 97	97	97
Lyon, *Août.*	au pair.	au pair.	au pair.	au pair.

AVIS.

Cette Gazette paraît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi: & le Journal le 15 de chaque mois: on y insere gratis tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, de 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au sieur DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Traversiere, Rute Saint Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

ce ; — 4 ballons & 1 caiſſe de papier ; — 3 caiſſes de bonnets ; — 6 ballots de draps londrins ſeconds ; — 6153 ℔ d'amandes.

Il a été importé dans ce Port le 22 Février, juſques & compris le premier Mars, ſavoir :

☞ Du Cap François, par les Vaiſſeaux des Capitaines *Fougaſſe*, *Nicolleau* & *Paſturel*, 709 barriques de ſucre terré ; — 8 barriques de ſucre brut ; — 382 ſacs de caffé ; — 29 barriques d'indigo ; — 4117 cuirs en poil ; — 3176 cuirs tannés ; — 13 balles de coton ; — 10 balles de cacao ; 116 balles de quinquina ; — 367 piéces de bois de gaillard ; — 170 quintaux de gayac ; — 68 piéces de bois d'Acajou.

☞ De la Guadaloupe, par les Bâtimens des Capitaines *Allemand* & *Arnaud*, 361 barriques de ſucre terré ; — 91 ſacs de caffé ; — 41 ſacs de gingembre ; — 20 cuirs tannés ; — 124 cuirs en poil.

☞ Du Port-au-Prince, par les Vaiſſeaux des Capitaines *Lebar*, *Nallein* & *Clavelly*, 393 barriques de ſucre blanc ; 271 barriques de ſucre brut ; — 29 ſacs de caffé ; — 123 barriques d'indigo ; — 838 cuirs tannés ; — 2007 cuirs en poil ; 27 balles de coton ; — 9 ſacs de cacao.

☞ De Smyrne, par les Bâtimens des Capitaines *Bory* & *Beaumond*, 549 balles de coton en laine ; — 22 balles de coton filé rouge ; — 2 caiſſes de ſcamonée ; — 30 ſacs de galle ; — 2 balles de coton filé blanc ; — 11 ſacs de fil de chêvre ; — 3 caiſſes de gomme adragante ; — 1 balle de demites (a) 9 ſacs de cire jaune ; — 13 balles de racines d'alizary ; — 2 balles de ſoie.

☞ D'Alexandrie, par la Polacre du Capitaine *Caſſe*, 523 cuirs de buffles ; — 90 balles de caffé ; — 42 balles de ſéné ; 11 balles de grabeau de ſéné ; — 2 balles de folicules de ſéné ; — 35 *caſſas* de gomme turique ; 3 balles de pouſſiere d'encens.

De Bordeaux, *le 9 Mars* 1765.

Le froment vaut ici 10 ℔ 10 ß à 12 ℔ 5 ß le *boiſſeau*, peſant 120 ℔ poids de marc ; — ſeigle du Pays, 7 ℔ 12 ß à 8 ℔ ; ſeigle de la mer, 7 ℔ le *boiſſeau* ; — l'eau de vie 80 ℔ les 32 *veltes*, peu demandée.

Il eſt entré dans ce Port les 2, 5 & 7 Mars, 6 Navires venant des Colonies, ſavoir ; le *Jonas* de Bordeaux, de 160 tonneaux, Capitaine *Nouchet*, venant du Cap ; le *Dunkerque*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Loriague*, venant de St. Domingue, & la *Conſtance* de Marſeille, de 140 tonneaux, Capitaine *A. Foreſt*, venant du Port-au-Prince, chargés de 384 barriques, 7 quarts, 2 ancres de ſucre terré ; — de 307 barriques, 21 quarts de ſucre brut ; — de 50 boucauds, 18 futailles, 170 barriques & demie, 2 tierçons, 153 quarts, 1 ancre, 1 barril & 1 ſac de caffé ; — de 2 boucauds, 10 futailles, 45 barriques, 7 tierçons, 31 quarts, 1 ancre & 8 barrils d'indigo ; — d'un ballot de coton ; — de 3 caiſſons, 2 caves de ſirops ; d'une caiſſe, 1 cave & 21 barrils de confitures ; — de 2 barriques, 1 quart de cacao ; d'un madrier de bois d'Acajou, & de 2 greniers de bois de Gayac.

La *Pallas* de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine *Jean Picard* ; — la *Minerve*, de Bordeaux, de 100 tonneaux, Capitaine *Labontan*, & les *Deux Freres*, de Bayonne, de 130 tonneaux, Capitaine M^e. *Jacques Lamoliatte*, venant de la Martinique, chargés de 2 barriques de ſucre tête ; — de 277 barriques, 18 tierçons & 9 quarts de ſucre terré ; — de 35 barriques, 1 tierçon de ſucre brut ; — de 105 boucauds, 44 futailles, 53 barriques, 190 tierçons, 204 quarts, 2 barrils & 2 ſacs de caffé ; — de 7 boucauds, 25 barriques, 6 tierçons, 37 quarts & 15 ſacs de canefice ; — de 5 balles de coton ; — d'un grenier de bois de Campêche ; — d'une caiſſe & 16 caves de ſirops ; — de 5 caiſſes de liqueurs ; — d'une caiſſe & 4 barrils de confitures, & d'un barril de vieux cuivre.

De la Rochelle *le 9 Mars* 1765.

Il eſt ſorti d'ici le mois dernier, 55, 822 ℔ d'indigo ; — 6060 ℔ de ſucre brut ; 121, 390 ℔ de ſucre terré ; — 58, 079 ℔ de ſucre en pain ; — 139, 410 ℔ de caffé ; 147, 958 *veltes* d'eau-de-vie, & 37, 875 ℔ de ſirop.

Il n'y a point de variation dans le prix de nos marchandiſes, ni dans ceux des grains. L'eau-de-vie de cette Ville ſe ſoutient de 79 à 80 ℔ les 27 *veltes* ; — celle de Ré vaut 78 à 80 ℔ ; — celles de Seudre & d'Oléron, 74 à 75 ℔ les 27 *veltes*.

(a) Demites. *Ce ſont des eſpèces de bazin en coton qu'on vend à la piéce.*

Le change ſur Amſterdam eſt de 212 & demi; — ſur Hambourg, 178 & demi; ſur Londres, 31 un quart; — les piaſtres, 5 ℔ 5 ß 3 d. la *piéce*.

PLACE DE NANTES.

Nous avons promis par le ſupplément de la Gazette de Commerce, N° 11, où nous avons inſéré les noms de MM. les Négocians de Nantes, de donner ceux que l'on auroit omis de nous faire paſſer: nous y ſuppléons donc, & nous y ajoutons les noms des principaux Droguiſtes & Epiciers de cette Place, dont quelques-uns arment des Navires, s'intéreſſent dans les armemens pour Guinée & pour les Colonies, & font preſque tous un commerce direct & conſidérable avec la Hollande & Marſeille, d'où ils tirent une très grande quantité de drogueries, d'épiceries, d'huiles, de ſavons, de fruits ſecs *&c.* qu'ils vendent en gros aux Marchands détailleurs de cette Province, aux Apoticaires, & en fourniſſent les Villes de la Loire.

NOMS *des Négocians omis.*

MESSIEURS.

BRUNET; — CASTILLON DU PERRON; MICHEL DE LAIRE; — FLEURIOT & TRINQUANT; — LANGEVIN, *pour la Manufacture des toiles peintes*; — MÉTEZEAU, *pour celle de ſoierie*; — PELLETIER DU DOYER; Tho. WHITE.

NOMS *des Marchands Droguiſtes & Epiciers.*

MESSIEURS.

Gab. BELLOC; — JOSEPH BELLOT; — BEUTIER; — BOUCHER; — COLAS; — DAVID & LATOUR; — Mlle. DELAVILLE; DESLANDES; — FEYDEAU; — FOUQUERAI DUVAU; — HARDY; — HOUSSET; JAILLE; — JOUBERT; — LACHAUP; — LEGRAND; — LEGRIS *l'aîné*; — LOURMAND *pere*; — MARCHAND; — MORICEAU; — MALLONNIERE; — MORIN & VALLIN; — PELÉ; — SAGORY; — SIGOIGNE; — VERGER; — ETIENNE VIOLETTE.

DU HAVRE *le* 13 *Mars* 1765.

Il eſt entré dans ce Port le 9 & le 11 Mars, le Navire le *Jean de Grace*, Capitaine *Durivage Mulot*, venant de Marſeille, chargé de 78 caiſſes, 1370 demi-caiſſes & 94 tierces de caiſſes de ſavon; de 72 piéces, 27 demi-piéces & 9 barrils d'huile; — de 19 balles de coton en laine; — de 4 balles de coton filé; — de 22 *colis* de drogueries; — de 7 *colis* de vin; de 7 ſacs de galles; — de 6 ſacs d'alun; de 6 ſacs de ſumac; — de 10 barriques de ſouffre; — de 7 barriques de fleur de ſouffre; — de 12 balles de ſoude; — de 6 caiſſes de ſuc de réglisſe; — de 20 caiſſes d'oignons de tubéreuſe; — de 83 caiſſes de fruits verds.

Le Senau la *Michaudiere*, Capitaine *Louvet*, venant du Cap, chargé de 93 barriques, 2 quarts de ſucre brut; — de 2 quarts de ſucre terré; — de 301 futailles, 6 ſacs de caffé; — de 9 barriques, 2 quarts d'indigo; — de 13 balles, 16 ballots de coton de Cayenne; — d'une barrique de caret; — de 184 caiſſes de ſavon & de 2 caiſſes de liqueurs.

Le Navire Hollandois la *Dame Angeliſſa-Marguerite*, Capitaine *Reneman*, venant du Port-Maurice, chargé de 245 piéces & 55 demi-piéces d'huile.

NAVIRES *en armement.*

☞ Le Senau l'INCONSTANTE, du Port de 200 tonneaux, armé de 8 canons, 4 pierriers & autres armes, 18 hommes d'équipage, commandé par le Cap^e. PIERRE FRÉCHON, eſt en charge dans ce Port pour aller en droiture à MARSEILLE, & partira dans le courant du préſent mois de Mars. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au Havre, à M. BEAULIEU, Négociant.

☞ Le Senau l'ARGONAUTE, de 300 tonneaux, armé de 8 canons & autres armes, 32 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine CHAMBRELAN, eſt actuellement en charge au Havre pour aller à St. MARC, au PORT-AU-PRINCE & à LÉOGANE, & partira dans le courant du mois de Mai prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des Marchandiſes à fret, s'adreſſeront au Havre à MM. BEGOUEN, DEMEAUX & *Compagnie*.

Il a été exporté de cette Ville pendant le mois de Février dernier, ſavoir:

☞ Pour AMSTERDAM, 401, 737 ℔ de ſucre; — 50, 834 ℔ de caffé; — 4484 ℔ d'indigo.

Pour HAMBOURG, 188, 085 ℔ de ſucre; 2732 ℔ de caffé.

☞ Pour CHICHESTER, 7368 ℔ d'indigo.

☞ Pour FLESSINGUE, 12, 275 ℔ de ſucre; — 22, 462 ℔ de caffé; — total de l'exportation, 602, 097 ℔ de ſucre; —

76, 028 ℔ de caffé ; 11, 852 ℔ d'indigo.

DE ROUEN *le* 13 *Mars* 1765.

Prix des march. du 9 Mars qui ont varié.

Amandes douces d'Eſpagne, 57 ℔ 10 ß le *cent* ; — bois jaune, 14 à 16 ℔ ; — céruſe, 30 à 31 ℔ ; — huile de térébentine, 32 ℔ 10 ß ; — mine de plomb rouge, 22 ℔ 10 ß ; — prunes de Bordeaux, 22 ℔ 10 ß ; ſavon marbré bleu vif, 41 ℔ ; — ſoude d'Alicante, 29 ℔ ; — ſoude de Carthagêne, 28 ℔ le *cent* ; — huile de Rabette, 57 ℔ 10 ß le *barril*.

Coton fin filé de Jéruſalem, 44 ß la ℔ ; d°. de Baza, 3 ℔ ; — piment ou poivre de la Jamaïque, 20 ß ; — rocou en roſeaux, 28 ß ; — ſafranum, 22 ß 6 d. à 25 ß la ℔.

Les blancards au nombre de 360 piéces, ont été vendus à la Halle le 8 & le 9 du courant, 160 & 160 ℔ 10 ß les 100 aunes payables en écru, & on tient les blancs à 166 & à 167 ℔ les 111 aunes de crochet, égalles à 125 aunes de Paris pour cent aunes.

Il eſt arrivé au Port de cette Ville du 11 au 13 Mars, le Navire du Capitaine *P. Marais*, venant de Liſbonne, chargé de 465 ſacs de coton en laine ; — de 403 cuirs ; — de 32 buches & 250 planches de bois de palixandre ; — de 27 buches de bois roſe ; — de 3 ballots de peaux de caſtor ; — de 3 balles de laine ; — & de 3 caiſſes d'oranges.

Le Navire du Capitaine *Ph. Delcaſtillo*, venant de Bilbao, chargé de 211 balles de laine d'Eſpagne, & de 8 barriques, 1 quart de merceries.

Il eſt ſorti de ce Port du premier au 13 Mars, le Navire la *Fantaiſie*, Capitaine *Th. Harant*, allant à Londres, chargé de 2 ſacs de graine de Bourgogne ou ſainfoin ; — de 28 ℔ de confitures ; — de 15, 026 ℔ d'indigo ; — de 3520 ℔ de perelle (*a*) ; — de 300 moulages de brie, & de 5 paquets d'arbriſſeaux.

Nota. Ce Capitaine remporte avec lui les articles ſuivans qu'il avoit apporté en venant dans cette Ville, ſavoir ; 18 barrils de mine de plomb ; — 2 caiſſes de cornes à lanternes ; — 1 barril & 1 *fardeau* de clinquailleries ; — 1 barril de cendre bleue & 5 barrils de riz.

Le Navire du Capitaine *Bequet*, allant à Dunkerque, chargé de 24 barriques de terre apprêtée ; — de 22, 800 ℔ de farine ; — de 25 piéces de toileries ; — de 870 ℔ de papier ; — de 50 douzaines de livrets d'or en feuilles.

Le Navire le *Hermanus & Elizabeth*, Capitaine *Haye Pieters*, & les *Trois Sœurs*, Capitaine *Chriſtoffet Feldis*, allant tous deux à Amſterdam, chargés de 133 ℔ de beurre ; — de 36 mannes de chardons ; de 21 caiſſes de meubles ; — de 173 ℔ d'étoffes de ſoie ; — de 100 chapeaux de demi-caſtor ; — de 2 caiſſes de paraſols de ſoie ; — de 16 ℔ de ſouffre ; — de 80 muids de terre à pot ; — de 3200 ℔ de toiles blancards ; — de 677 ℔ de poil de lapin ; — de 50 bouteilles de vin aigre compoſé ; — de 3 paires de flambeaux & une écritoire de cuivre argenté ; — de 24 groſſes de lunettes ; — d'une groſſe & demie de maſques communs ; — d'une groſſe & demie de vergettes ; — de 2, 544 ℔ d'indigo ; — de 300 ℔ de crin friſé ; — de 475 ℔ de fayance ; — d'une vieille pendule ; — de 250 ℔ d'hamaks tout coton ; — de 120 ℔ de mouches cantarides ; — de 1275 ℔ d'étoffe au quart & ſixiéme de ſoie ; — de 364 ℔ de drap & étoffe de laine ; — de 290 ℔ de toile de lin blanche ; — d'un barril de haches ; de 2969 ℔ de ſiamoiſe, grenade & mouchoirs fil & coton ; — de 960 bouteilles & 11 poinçons de vin ; — de 45 paniers de verres à vitres ; — de 3 caiſſes, 1 ballot & 1675 d. de merceries mêlées ; — d'un cabriolet ; — de 142 ℔ d'huile de noix ; — de 88 ℔ de confitures ; — de 162 ℔ de ſafran ; — de 57 douzaines de peaux de mouton en parchemin ; — de 2 caiſſes de Vaiſſelle d'argent ; — de 50 ℔ de fromage de Gruyer ; — de 8 barrils de fruits ; — de 90 ℔ de bougie & de 338 bottes de vaude.

A V I S.

La Ville de Niſmes en Languedoc, ſi renommée par ſes ſoieries & ſes bas de

(a) PERELLE, *ſelon Lemery, eſt une ſubſtance fongeuſe, terreuſe & ſeche, en petites écailles griſatres, qu'on nous apporte de St. Flour en Auvergne : on la retire de deſſus les rochers où elle a été formée en lichen verreux, ſemblable à un amas de poudre que les vents y auroient porté. Le ſol qui produit cette ſorte de lichen, eſt une eſpèce de granite, & ſouvent une pierre de volcan. La perelle ſert à faire l'orſeille de terre.*